



Bruges

Le 07/01/2025
DEC-2025-03
PTO/Centre Juridique/KB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250107-DEC-2025-03-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

Publication : 23/01/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a souhaité organiser une représentation du spectacle intitulé « Spectacle Disco/Années 80 », lors du Déjeuner des Séniors qui se déroulera le 16 janvier 2025 à Espace culturel Treulon à Bruges,

CONSIDÉRANT le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Spectacle Disco/Années 80 » proposé par l'association ANNA SMILE & CIE, dont le siège social est situé Quartier Uhabia, Résidence Zirlinga Apt 7 Bat G 64210 à BIDART, représentée par Monsieur Julien ALDA, en sa qualité de Président,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Spectacle Disco/Années 80 » avec l'Association ANNA SMILE & CIE (SIRET 825 009 392 00028) pour une représentation lors du Déjeuner des Séniors le 16 janvier 2025 à Espace culturel Treulon,
- **De payer** à l'Association ANNA SMILE & CIE, sur présentation d'une facture, la somme de **3200,00€ HT soit 3376,00€ TTC (TVA 5,5%)**
- **De prendre en charge** le versement des droits, de toutes les taxes afférentes au spectacle et aux frais de publicité ainsi que 8 repas.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

